

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DEL2021_023 : Positionnement loyers
d'installation de deux jeunes praticiens – PSLA**

Tilly-sur-Seulles

Séance du 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 mars à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis dans la salle de conférence de la communauté de communes Seulles Terre et Mer, 10 place Edmond Paillaud, à Creully sur Seulles, et également par visioconférence conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 12 mars 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	39	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A LA MAJORITÉ ABSOLUE
Pour: 42
Contre : 1
Abstention : 0

Sont présents dans la salle de conférence les
Conseillers communautaires suivants :

Alain COUZIN, Marcel DUBOIS, Christian GUESDON,
Sylvaine LEFEVRE, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD.

Sont présents en visioconférence les Conseillers
communautaires suivants :

Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier
COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY,
Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean
DUVAL, Sandrine GARÇON, Stéphane JACQUET,
Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE,
Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle
LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC
DREAN, Guillaume LEMENAGER Daniel LEMOUSSU,
Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE,
Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Alain PAYSANT,
Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO,
Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL,
Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc
VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Daniel DECHAMPS a donné pouvoir à Lysiane LE DUC
DREAN

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel
LECOURT

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle
LECONTE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles
Terre et Mer du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité*

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_023 : POSITIONNEMENT LOYERS D'INSTALLATION DE DEUX JEUNES PRATICIENS – PSLA TILLY-SUR-SEULLES

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération n°DEL2020_074 de principe sur les loyers des PSLA de Tilly sur Seulles et de Creully sur Seulles
- Vu la délibération n°DEL2021_023 portant baux du PSLA de Tilly sur Seulles

Considérant que parmi les médecins généralistes à intégrer le PSLA de Tilly sur Seulles, deux jeunes médecins n'ayant pas encore de patientèle sollicitent une réduction de leurs loyers pendant 6 mois.

Considérant que le loyer hors charges projeté pour ces médecins est de 307,62€/mois. Il est proposé à titre exceptionnel pour un durée de 6 mois de fixer le loyer de ces praticiens à 154€/mois hors charges pour leur permettre de se créer une patientèle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la MAJORITÉ ABSOLUE :

- **VOTE** un loyer de 154€ par mois au lieu de 307,62€ pendant une durée de 6 mois pour les deux jeunes médecins généralistes.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2021

Application agréée E-legalite.com